

## **PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT / ÉTUDES**

### **AVEC GRAND CIEL, AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC DEVOILE SES ORIENTATIONS POUR LA PERIODE 2014-2018**

La période 2009-2013 a été celle des grands chantiers. Il s'agissait de doter l'aéroport de nouvelles infrastructures permettant d'accueillir la hausse attendue du trafic dans la prochaine décennie. Le Hall D et le Proxiparc P2 sont sortis de terre, pour préparer l'avenir. Les prochaines années seront centrées sur l'expérience client, en s'appuyant sur un équipement moderne et performant.

Sur la période 2014-2018, Aéroport Toulouse-Blagnac a choisi de rassembler les différentes actions de son plan stratégique sous une nouvelle identité : « Grand Ciel ». Il s'agit d'une déclaration d'exigence de l'aéroport toulousain, exprimée en un signe de ralliement traduisant son ambition. Celle-ci s'exprimera tout d'abord au travers de la performance du service apporté au client par les équipes de l'aéroport. L'objectif ? Répondre aux attentes très différentes des passagers affaires et loisirs, en développant des services personnalisés. Autre axe de développement : la diversification des activités de l'entreprise, au-delà du cœur de métier aéroportuaire, par exemple dans la commercialisation d'immobilier de bureau.

A travers son nouveau plan stratégique, ATB traduit aussi sa volonté de participer plus fortement au développement économique et touristique de Midi-Pyrénées. L'aéroport, porte d'entrée principale de la région, sera un partenaire actif sur des projets structurants menés avec les acteurs économiques et politiques locaux.


Dans ce contexte, Aéroport Toulouse-Blagnac a retenu, pour la période 2014-2018, une vision, quatre valeurs et trois axes stratégiques qui illustrent le sens de son action pour les cinq années à venir. Un plan d'actions, élaboré en concertation avec les salariés de l'entreprise, sera lancé dès le début de l'année 2014.

### **CONTRAT DE REGULATION ECONOMIQUE 2014-2018**

Aéroport Toulouse-Blagnac a signé le 19 décembre 2013 un nouveau contrat de régulation économique (CRE) avec l'Etat, pour la période 2014-2018.

La société aéroportuaire s'est inscrite dans une démarche de modération des tarifs, en particulier la première année du contrat avec un gel des redevances aéronautiques et des hausses limitées à 0,5 % hors inflation, les années suivantes.

Le partage des risques avec les compagnies aériennes a également évolué par le biais des mécanismes d'ajustement tarifaire, tout en préservant une juste rémunération des capitaux investis de la société.

Aéroport Toulouse-Blagnac affiche dans le même temps des objectifs ambitieux de qualité de service et un programme d'investissement qui sont de nature à renforcer la performance au service des compagnies aériennes et des passagers. 

Téléchargement du CRE 2014-2018